



LA PLACE DU SPORT FEMININ DANS LES POLITIQUES SPORTIVES LOCALES

GRUPE



SEMC
Sport
Éducation
Mixités
Citoyenneté

Edito



L'évolution de la place de la femme dans le sport, et dans la société française en général, est une question majeure de notre époque comme le montre le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes désigné grande cause nationale du quinquennat actuel. Le monde sportif, vecteur certain de valeurs humanistes, mais également véritable miroir de la société, ne déroge pas aux inégalités relevées entre les femmes et les hommes.

Si des évolutions apparaissent et vont dans le sens d'un meilleur équilibre dans les rapports de genre, il reste encore de nombreux progrès à accomplir.

En tant qu'élu-e-s en charge des sports et décideurs locaux, il est de notre ressort d'agir, de mettre en place des actions pour contribuer au développement de la pratique féminine, qu'elle se situe dans le cadre fédéral ou de manière auto-organisée. C'est la raison pour laquelle, l'ANDES a créé une commission « Sport au Féminin » qui a pour objectifs de sensibiliser et d'informer leurs collègues afin de leur donner les moyens de mettre en place des actions pragmatiques dans leur commune ou intercommunalité, et d'œuvrer en faveur du développement des femmes dans le sport.

Cette étude dresse un état des lieux de la place du sport féminin dans les politiques sportives locales, et met en avant les champs d'intervention privilégiés des élus locaux, mais également les freins pressentis à la pratique physique et sportive des femmes. Je souhaite que ces éléments puissent contribuer à une meilleure perception du sport au féminin dans nos communes et intercommunalités.

Marc SANCHEZ, Président de l'ANDES

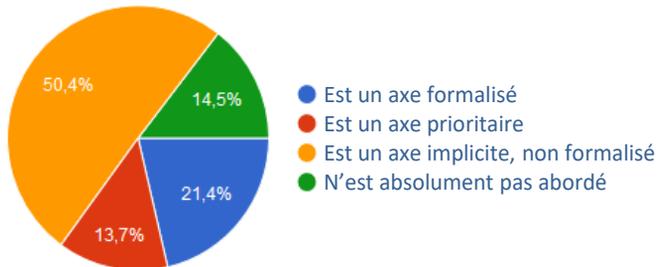
Le Président de la République m'a fixé un objectif ambitieux : mobiliser 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2022. Pour ce faire, je me suis engagée à réduire les inégalités d'accès aux activités physiques et à développer la pratique sportive auprès de publics moins pratiquants. Je veux notamment œuvrer pour que dans le sport, les femmes occupent la place qui leur est due et je compte sur les collectivités qui jouent un rôle central dans la politique sportive du pays.



La Conférence permanente du sport féminin, que j'ai installée en septembre 2017 avec Marlène Schiappa, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, contribuera à une meilleure connaissance de la place du public féminin dans les pratiques sportives, mais aussi à accroître l'accompagnement des acteurs en vue d'une meilleure structuration et de la professionnalisation du sport féminin. En juin prochain, à l'occasion de sa deuxième plénière, elle fera le point sur la situation des sportives de haut niveau avec en ligne de mire le championnat d'Europe de handball féminin en 2018 et la Coupe du monde de football féminin en 2019. Développer le sport féminin, dont l'attractivité contribue au rayonnement du sport français, suppose aussi de combattre les stéréotypes et les discriminations qui perdurent envers les filles et les femmes dans ce domaine. À travers la campagne de communication « EX ÆQUO », lancée le 15 mars 2018, j'ai souhaité notamment rappeler que le sport est un vecteur de rassemblement et non d'exclusion. Et les villes, les régions et toutes les collectivités qui le souhaitent pourront s'investir à mes côtés dans cette dynamique collective.

Laura FLESSEL, Ministre des Sports

REGARD GÉNÉRAL SUR LA PLACE DU SPORT FÉMININ DANS LES POLITIQUES SPORTIVES DES COLLECTIVITÉS LOCALES



La part des répondants mettant en œuvre des actions en faveur du développement de la pratique féminine associative.

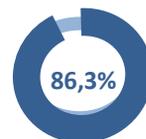


Cette tendance majoritaire de non-formalisation de critères montre qu'il n'y a pas encore une totale prise en compte de la problématique liée au développement de la pratique sportive féminine. En effet, comment montrer l'importance attachée à une thématique sans l'inscrire dans un plan de travail et le rendre visible de tous ?

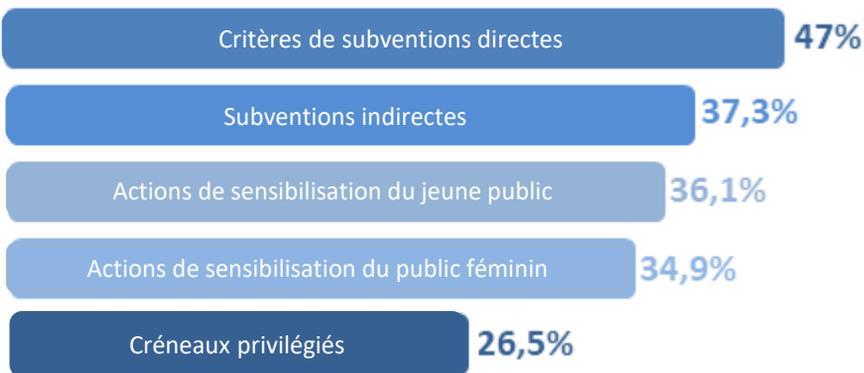


La part des répondants affirmant manquer d'informations au sujet des **dispositifs d'accompagnement** pour des projets de développement du sport féminin.

La part des élu-e-s aux sports estimant être insuffisamment informés sur les **aspects législatifs** promouvant la pratique féminine.



LES LEVIERS D'INTERVENTION PRIVILEGIÉS PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES



À savoir

Aujourd'hui, force est de constater que pour dynamiser et développer l'activité des clubs sportifs, les moyens issus des pouvoirs publics tels que le CNDS ou les collectivités, ne doivent plus constituer les seules pistes de sollicitations, notamment financières. En effet, de par les orientations et valeurs actuelles véhiculées sur les bienfaits du sport, bon nombre d'organisations institutionnelles et privées ont choisi de soutenir et de valoriser la pratique sportive sous toutes ses formes, pour tous les publics, quelles que soient les modalités d'actions. Il est aujourd'hui pertinent de savoir multiplier les partenariats.



REGARD SUR LA PRATIQUE FÉMININE DANS LE CADRE FÉDÉRAL

Uniquement la pratique sportive requérant obligatoirement la prise d'une licence à une fédération sportive.



Les obstacles à la pratique sportive féminine doivent être levés très rapidement par des démarches nombreuses pour démontrer, in fine, que faire du sport, pour toutes les femmes, c'est possible.

Arielle PIAZZA – Adjointe au maire en charge des sports de Bordeaux

Le ratio d'élue-s affirmant avoir sur leur commune ou groupement de communes **au moins une** association présidée par une femme.

Est-ce une conséquence du plan de féminisation des fédérations sportives lancé en 2013 ? Ou est-ce un signe que la société évolue et se sensibilise à cette question de la parité femmes-hommes ?

La part des associations sportives proposant des sections féminines
Or, ce modèle, non mixte, correspond-il toujours aux besoins/attentes des publics ?

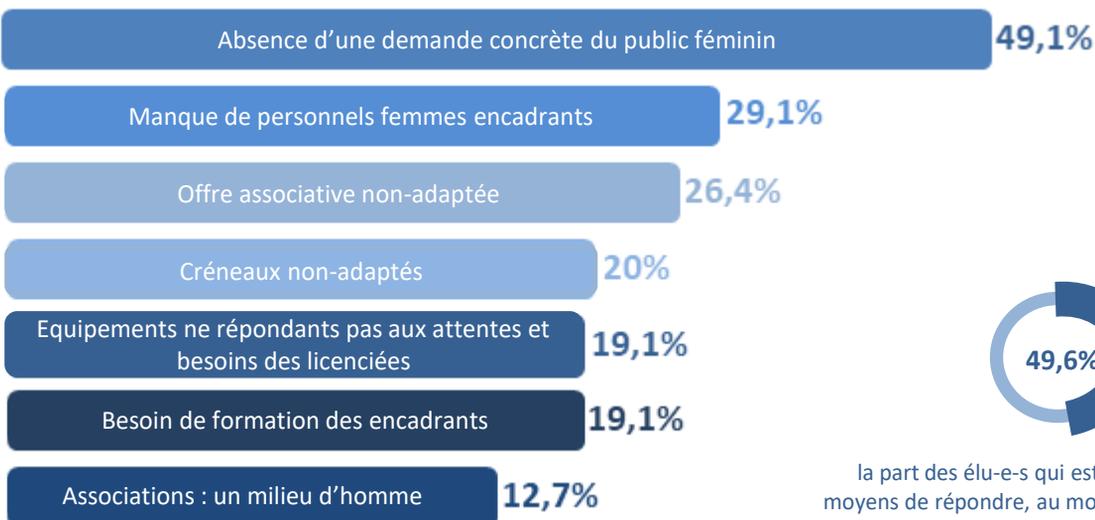


Le problème [avec la pratique sportive féminine], c'est que la progression est très lente, les améliorations sont ténues et, parfois même, la pratique sportive des filles et des femmes régresse.
Roselyne BIENVENU – Adjointe au maire en charge des sports d'Angers



5,6 La note sur 10 indiquant l'appréciation subjective que portent les répondants sur la présence du public féminin dans les associations.

LES PRINCIPAUX FREINS IDENTIFIÉS À LA PRATIQUE FÉMININE ASSOCIATIVE PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES



la part des élu-e-s qui estiment avoir les moyens de répondre, au moins en partie, à ces problématiques..

REGARD SUR LA PRATIQUE FÉMININE HORS CADRE FÉDÉRAL

Uniquement la pratique autonome des sportives, ou issue du secteur privé : toutes pratiques sportives ne requérant pas le licenciement à une fédération.



La part des collectivités locales organisant des manifestations sportives à l'attention exclusive du public féminin.

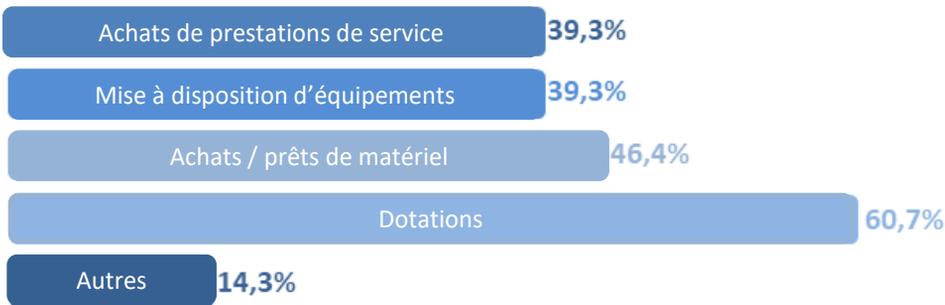


Le pourcentage des élu-e-s concerné-e-s qui estiment que ces manifestations rencontrent un fort engouement de la part du public féminin.



La part des répondants qui affirment recevoir une aide du secteur privé pour l'organisation de ces manifestations.

LES PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DU SECTEUR PRIVE DANS L'ORGANISATION DES MANIFESTATIONS SPORTIVES EXCLUSIVEMENT FEMMINES



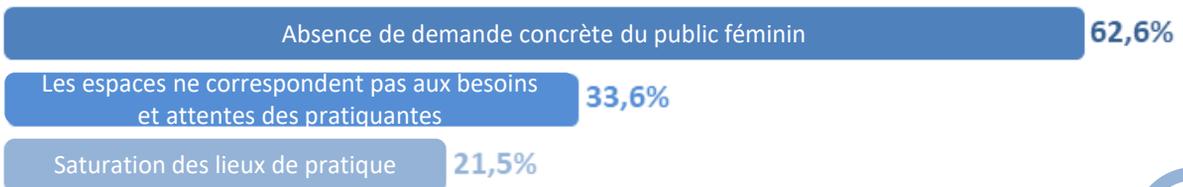
Les entretiens montrent à quel point le sport des femmes dans la ville peine à passer comme une pratique sociale ordinaire, au contraire du sport masculin.

M. Yves Raibaud, géographe

5,25

la note sur 10 indiquant l'appréciation subjective que portent les répondants sur la présence du public féminin dans les manifestations sportives mixtes.

LES PRINCIPAUX FREINS IDENTIFIES A LA PRATIQUE SPORTIVE AUTONOME DES FEMMES



la part des élu-e-s qui estiment avoir les moyens de répondre, au moins en partie, à ces problématiques



La part des élu-e-s affirmant recevoir des demandes spécifiques de la part du public féminin pour des pratiques sportives libres.



Le travail sur « l'offre de pratique » est central

1. Pour développer le sport féminin, il faut chercher à être proactif et induire le changement des comportements des femmes à l'égard du sport...Les ressources en marketing sont mobilisables pour opérer ce changement.
2. Se poser la question de la pratique des femmes, c'est, encore aujourd'hui, se poser la question de la pratique en famille. Dans la société française, la place qu'occupe la femme est contingentée par le poids de l'histoire. S'adresser aux femmes oblige à prendre en compte un système qui intègre les enfants, le conjoint..., donc à prendre en compte sa famille afin qu'elle puisse accéder à la pratique.
3. Observer est le meilleur moyen d'être en retard : il ne faut pas attendre que le besoin soit exprimé. En effet, dans le cas de cet axe de développement « femmes et sport », les résistances sont tellement présentes et insidieuses qu'attendre de voir s'exprimer le besoin est simplement un non-sens ! Il faut donc devancer cette demande.
4. Il faut agir avec les acteurs et non contre eux. La posture et l'éthique de l'accompagnant sont centrales. Le mode opératoire repose sur la possibilité de déconstruire tout ce qui est socialement construit... Ce postulat nous permet de modifier les comportements de tous (et particulièrement de ceux qui cantonnent la femme aux « seconds rôles »).
5. De là découle un travail de formation des acteurs clés du système, c'est-à-dire ceux qui encadrent la pratique sportive, ceux qui dirigent, managent et entraînent.
6. Enfin, le monde moderne est particulièrement assujéti à la communication ; et les médias ont également le pouvoir d'influencer les opinions et les attitudes de la société. Ce sont des agents actifs de la construction du sens que nous donnons aux choses. Leur impact est déterminant dans la progression de la pratique sportive féminine.



L'importance du lieu de la pratique et de l'équipement

S'il est important de veiller à l'offre sportive, les lieux de pratique sont également à prendre en considération. Certains lieux de pratique sportive sont en effet rédhitoires pour les jeunes filles lorsque, par exemple, les sanitaires ne sont pas séparés. Elles peuvent également refuser de prendre leur douche en commun et être obligées de rentrer chez elles.

Par ailleurs, une forte proportion d'équipements multisports permet la polyvalence et la rationalisation d'espaces consommés, mais il s'avère que ces équipements peuvent aussi nuire à « l'appropriabilité » des lieux par multiplication des clubs et des pratiquants. Elles ne facilitent pas non plus leur gestion dans le temps pour les rendre accessibles à tous. Il convient donc de veiller à ce que l'optimisation de la fonctionnalité ne s'opère pas au détriment de la sociabilité. Leurs conceptions urbanistiques et architecturales, ainsi que la répartition de leurs créneaux horaires doivent permettre un accès partagé à tous types de publics et à tous types de pratiques.

Les principes posés plus haut sur l'offre de pratique adaptée aux besoins et sur la transformation de la demande sont transposables à la programmation d'équipements sportifs. Concevoir une offre avec suffisamment d'attributs féminins et choisir un lieu approprié constitue une première étape-clé susceptible de déclencher chez de nombreuses femmes éloignées de la pratique des comportements de consommation d'activités physique et sportive. La seconde étape, indissociable de la première repose quant à elle sur la diversification des pratiques des publics féminins et leur fidélisation. Elle consiste à transformer progressivement et durablement la demande de ces publics. La programmation des équipements est non seulement d'une grande complexité, mais elle est surtout une véritable opportunité de repenser l'action des collectivités locales. Ces dernières étant très impliquées dans l'élaboration de ces projets d'équipements sportifs.

Se reporter au guide « Penser, créer et gérer des équipements sportifs en quartiers prioritaires de la ville », focus équipements sportifs et mixité de genre, PRN SEMC, Ministère des sports, décembre 2016

Comité de rédaction :

Marc SANCHEZ – Président de l'ANDES
La commission Sport au féminin de l'ANDES
Cyril CLOUP et Lewis CALMETTES - ANDES
Stéphanie CORNU - PRN SEMC

Mise en page :

Sophie BRUNET – ANDES

Crédits photos :

Anne-Laure CHASSET – PRN SEMC
Hervé Hamon – Ministère des Sports



L'ANDES, un lieu d'échanges et de partage

L'association a pour mission de défendre les intérêts des collectivités locales dans le domaine du sport. Elle assure une représentation active des adhérents au sein des instances décisionnaires et développe une politique partenariale avec le mouvement sportif. L'ANDES a également pour objectif de capitaliser et échanger sur les expériences de chacun et d'accompagner les élus locaux dans la mise en place de la politique sportive. Pour cela, l'association propose de nombreux outils pertinents et efficaces à destination de ses adhérents.

Contact : contact@andes.fr / 05 34 43 05 18 / @ReseauANDES



Le Pôle ressources national « Sport, éducation, mixités, citoyenneté » (PRN SEMC) est un organisme du Ministère des Sports. Le PRN SEMC a pour objectif de faire vivre un outil performant de mutualisation, d'animation de réseaux, de conseil, d'expertise, de valorisation et de formation en direction des établissements et des services déconcentrés du Ministère chargé des sports, mais également des fédérations et associations sportives, des collectivités locales et de toutes les structures investies sur ses thématiques au plan national et européen.

Contact : Stéphanie CORNU, chargée de mission « Femmes et sport »
s.cornu@semc.sports.gouv.fr